SASU ABAJAD (MEETNSPEAK)

Siège social :
89 Avenue de Paris
Esc 2
92320 Chantiollon

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 891 701 732

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 19 Novembre 2025

Le 19 Novembre 2025 à 17H00, est présente l'associée unique de la société dont la répartition des actions est la suivante :

- **Mme Hannach Dounia, propriétaire de 100 actions**.

La totalité des actions étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée Générale est présidée par Mme Hannach Dounia. La séance débute à 17H10.

L'ordre du jour est déterminé de la façon suivante :

- Extension de l'objet social

Cette résolution modifie l'article 2 des statuts.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

1ERE ET UNIQUE RESOLUTION : EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :

DH

- Vente de produits physiques via marketplaces ou tout autre canal, vente de produits numériques et exploitation d'activités de commerce en ligne.

- Création, réalisation et publication de contenus vidéo destinés aux réseaux sociaux et à YouTube ; activités de monétisation de ces contenus incluant revenus publicitaires, partenariats commerciaux, affiliation, placements de produits, ainsi que toute forme d'exploitation de vidéos diffusées en ligne.

Cette résolution modifie l'article 2 des statuts.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18H00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès- verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique présente .

Mme Hannach Dounia



DH